



# Règlement Particulier 15<sup>e</sup> tournoi de Fresnes Badminton

les 17 et 18 Octobre 2020

N° d'autorisation : en cours

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés auvudes inscriptions.

## Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est de niveau national et ouvert aux joueurs séniors ou autorisés (minimes, cadets et juniors) et vétérans licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement CCPH allant de 0 à 200 et qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

## Article 2 : Modalités

- Art 2.1 : Le 15e tournoi de Fresnes est autorisé sous le numéro xxxxxxx
- Art 2.2: Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art 2.3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition. Aucun joueur ayant une licence en cours de validation ne sera accepté.
- Art 2.4 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art 2.5 : Le Juge Arbitre est M. François Schwerzig. Il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions seront sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art 2.6 : Le volant officiel du tournoi est : Babolat 3

# **Article 3: Inscriptions**

- Art 3.1 : La date limite d'inscription est fixée au 18/09/2020
- Art 3.2 : La date du tirage au sort est fixée au 08/10/2020
- Art 3.3 : Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.
- Art 3.4 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un seul tableau.
- Art 3.5 : Le montant des frais d'engagement est de 15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux (ce prix inclut la participation fédérale de 2€)
- Art 3.6: Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- Art 3.7: Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagements non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause.
   Toute modification d'inscription doit être précisée par e-mail.
- Art 3.8 : Les inscriptions se feront uniquement en ligne via E-Bad ou BadNet. Pour tout renseignement, nous contacter à l'adresse mail : tournoi.fresnesbad@gmail.com
- Art 3.8 : Les inscriptions seront prises par ordre chronologique. En double mixte, seule les paires complètes seront prises en compte
- Art 3.9: Une paire de mixte est considérée comme complète une fois l'inscription des 2 joueurs validés sur BadNet.
   Dans les séries mixtes, la date d'inscription du 2º joueur sera prise en compte pour déterminer la date d'inscription de la paire.
- Art 3.10 : Aucune inscription papier ou téléphonique ne sera prise en compte.
- Art 3.11 : Les règlements se feront en ligne ou sur place en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Fresnes Badminton.





- Art 3.12 : Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.
- Art 3.13 : Toute modification et annulation devra être faite en ligne ou par mail à : tournoi.fresnesbad@gmail.com
- Art 3.14 : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

## Article 4 : Séries & Tableaux

- Art 4.1 : La compétition est ouverte dans les tableaux simple homme, simple dame et doubles mixtes aux joueuses et aux joueurs ayant le nombre de points CCPH de 0 à 200, avec le découpage suivant : Série 3 : 0 à 7.99 Série 2 : 8 à 49,9 points Série 1 : 50 à 200
- Art 4.2: Les classements seront figés à J-30 de la date du tournoi, soit le 20/09/2020. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30
- Art 4.3 : Le sur classement est autorisé en simple
- Art 4.4 : Les sur-classements en mixte sont autorisés en respectant la condition suivante :
- - Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée.
- Art 4.5 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de fusionner deux tableaux.
- Art 4.6: Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente.

### Article 5 : Forfait

- Art 5.1: Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré
  forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les
  délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.
- Art 5.2 : Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.
- Art 5.3: Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

### Article 6 : Déroulement

- Art 6.1 : Le tableau de simple se jouera sur la journée du samedi et le double mixte se jouera sur la journée du dimanche
- Art 6.2 : Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.
- Art 6.3 : Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries et de regrouper un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure et, ce en cas d'inscriptions insuffisantes.
  - Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.
- Art 6.4: Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.
- Art 6.5 : Tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match. En effet, les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art 6.6 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Art 6.7 : Le temps de repos minimum entre 2 matchs sera de 20 minutes de la fin du match au début du match suivant.





- Art 6.8 : Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.
- Art 6.9 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- Art 6.10: Les volants sont à la charge des joueurs, ils devront être fournis à parts égales, par les joueurs.
- Art 6.11: Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- Art 6.12: Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où, dans la mesure du possible, un arbitre (ou faisant office) et éventuellement des juges de ligne seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).
- Art 6.13 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.
- Art 6.14 : Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art 6.15 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- Art 6.16: L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art 6.17: Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art 6.18 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.